

Déclaration liminaire au CHS CT du 14 mai 2020

Bonjour Monsieur le Président du CHS-CT-S,
Bonjour Mesdames et Messieurs,

Nous vous remercions des documents fournis, même si une partie de ceux-ci ne l'ont été qu'après que les représentants du CHSCT aient dû vous les réclamer encore avant-hier. Nous déplorons par contre que ces documents soient toujours incomplets. En effet, vous ne nous avez pas communiqué le plan d'occupation des sols détaillé par sites et services que nous vous demandions. Concernant le plan de reprise des activités celui-ci est incomplet car il ne laisse pas la possibilité aux représentants du CHSCT de comprendre à quel rythme et selon quelles modalités se fera la reprise dite progressive.

Nous constatons que le dialogue social à la DISI IDF semble se dégrader, ce qui serait dommageable en la période. Cette dégradation est à rapprocher de la communication défailante, sinon inappropriée, faite tant par les directions locales des Esi que par la Disi elle même.

Nous notons par ailleurs que dans le PRA de l'ESI de Nemours est indiqué que « les agents sont responsables de leur santé ».
Les représentants Solidaires Finances tiennent ici à vous rappeler que la santé des agents est bien de la responsabilité de l'employeur selon l'article L4121-1 et suivant du Code du travail.
Nous vous demandons donc de bien vouloir rectifier cette substitution de responsabilité qui a très certainement échappé à votre vigilance.

Si vous avez bien tenu compte de nos demandes formulées lors des précédentes audios, à savoir de nous informer très concrètement du Plan de Reprise d'Activité, vous ne nous dites rien ou bien peu s'agissant des conditions de travail des agents qui seraient amenés à reprendre en présentiel, ainsi que celles des agents en télétravail.

Concernant les agents en présentiel, nous vous demandons expressément de prendre toute mesure permettant de faciliter leurs conditions de travail dans cette période particulière en élargissant les conditions d'accès aux remboursements de frais de repas aux agents pour lesquels une cantine serait éventuellement disponible mais n'offrant pas de repas chauds.

Par ailleurs nous tenons à vous rappeler que le début du «déconfinement» ne veut pas dire retour à l'activité en présentiel de tous les collègues !

Pour nous, il s'agit de ne pas agir dans la précipitation et en conséquence la Direction doit donc prolonger autant que possible les modes de travail mis en place lors du PCA. Un éventuel retour sur site des agents doit être strictement corrélé à la charge de travail effective, et qui ne pourrait pas être accomplie autrement.

C'est pourquoi nous restons troublés quand nous lisons certaines réponses dans les compte-rendu précédents. A notre question claire sur la mise à disposition des tiny, afin que les collègues puissent télétravailler en palliant le manque de portables, vous semblez répondre négativement alors que le déploiement des Tiny permettrait à nos collègues de pouvoir basculer sur ce dispositif.

Pour Solidaires Finances, cette période hors du commun qui commence n'exempte pas les employeurs de leurs obligations de résultat en matière de sécurité, loin s'en faut. Ils doivent, plus que jamais, mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour assurer la sécurité et la santé des agents. Ainsi les mesures prises doivent respecter les 9 principes hiérarchisés de prévention (art. L4121-2 du Code du travail) c'est-à-dire, en premier lieu éviter les risques, ce qui est faisable en fournissant des ordinateurs pour que les agents puissent télétravailler.

Ainsi dans cette optique nous demandons :

- Le maintien du télétravail et son élargissement autant que nécessaire, et un présentiel le plus réduit possible dans les services.
- Le télétravail mis en œuvre en urgence sanitaire est bien différent du télétravail régulier. Pour Solidaires Finances, il convient de veiller particulièrement sur les conditions de travail des télétravailleurs et d'assurer un contact régulier pour réduire l'isolement des agents.
- Que le travail par rotation soit maintenu pour limiter au maximum le présentiel.
- Enfin, pour les CID qui sont plus souvent en contact avec d'autres agents.es, il faut veiller à mettre en œuvre une organisation du travail qui permette le respect des consignes de sécurité avec un aménagement des horaires et toujours la dotation individuelle d'équipements de protection : masques, gels hydroalcooliques, lingettes désinfectantes et gants. Ceci est un préalable à la continuité de leur activité.

Par ailleurs, la direction doit mettre à jour le DUERP pour inclure les risques afférents au coronavirus et y associer les mesures qui permettent de supprimer le risque ou de le diminuer.

Nous vous demandons donc de procéder en urgence à sa mise à jour au sein de chaque service de la Direction.

La mise en place progressive du PRA étant liée à des contraintes extérieures, notamment l'évolution de l'épidémie dans la région, nous aimerions avoir connaissance des éléments dont vous disposez en lien avec la préfecture et l'ARS sur ce point.

Pour Solidaires Finances il est aussi indispensable que l'ISST et la médecine de prévention valide chacun des PRA, pour chaque site, fournis dans le cadre de ce CHSCT, et ce, avant une reprise effective sur site.

Nous avons bien noté que vous envisagiez de faire tenir des réunions dans chaque Esi et avant reprise, et que celles-ci doivent « prendre la forme d'une *réflexion* » avec un certain nombre d'intervenants allant des acteurs de préventions aux agents et à leurs représentants syndicaux.

Mais nous constatons que ces réunions n'ont, pour l'instant, toujours pas eu lieu sous cette forme.

Pour conclure, s'agissant des actuelles modifications des conditions de travail des agents, nous demandons à ce qu'un CTL se tienne le plus rapidement possible sur ces points.

Nous vous remercions de votre attention.

Les représentants CHS-CT Solidaires Finances de la DISI IDF